



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 2004

Texte de la question

PERMANENCE DES SOINS

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Prével, pour le groupe UDF.

M. Jean-Luc Prével. Ma question s'adresse à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur la prise en charge des urgences et relayer l'angoisse des malades et des professionnels de santé.

Dans l'Ouest, notamment en Bretagne mais aussi en Vendée, les services d'urgence sont en grève car ils sont débordés par l'afflux des patients. En effet, les mentalités et les comportements ont changé : de nombreux médecins ne veulent plus être corvéables à merci (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) et désirent bénéficier d'une vie de famille comme tous les Français.

Ils demandent que les gardes reposent sur le seul volontariat. Beaucoup branchent donc leur répondeur à dix-huit heures et le week-end, renvoyant les patients sur le centre 15 et le SAMU. Les malades ont compris que pour obtenir une réponse adaptée à l'urgence réelle ou ressentie, le plus simple était de se rendre directement aux urgences hospitalières.

Monsieur le ministre, il convient de répondre à cette situation de crise, de faire oeuvre de pédagogie auprès des Français, de renforcer la régulation, notamment les permanences du centre 15, de permettre aux urgences de faire face à l'afflux des patients en les dotant de moyens humains et financiers, et de veiller à disposer de lits de post-urgence correspondant aux besoins réels.

Merci, monsieur le ministre, de répondre à l'angoisse légitime des malades et des professionnels de santé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre des solidarités, de la santé et de la famille. Monsieur Prével, en matière d'urgences plus que dans tout autre domaine, il faut une complémentarité entre les médecins hospitaliers et les médecins libéraux.

Concernant la Bretagne dont vous avez parlé, une réunion a lieu cet après-midi même avec toutes les parties prenantes autour de la directrice de l'agence régionale de l'hospitalisation pour trouver des solutions à une situation devenue inacceptable.

S'agissant, plus généralement, de l'ensemble du territoire, un décret relatif à la permanence des soins est soumis aujourd'hui au Conseil d'État. Il a été préparé en concertation avec toutes les parties concernées - médecins libéraux, médecins hospitaliers, urgentistes - et j'ai demandé qu'il soit publié le plus vite possible. Il permettra d'améliorer l'organisation de la permanence des soins et l'efficacité de la prise en charge des urgences.

Je demande à chacune et à chacun, dès l'instant où il sera publié, de prendre ses responsabilités devant les malades. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2004

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 30 mars 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 mars 2005